

L’an deux mille dix-sept, le sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTBERON, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry SAVIGNY.

Date de convocation : le vendredi 1^{er} décembre 2017.

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Luc BELLARIVA, Noël BERAUD, Corinne BOUCHERON, Dominique CAILLAUD, Patrick CATALA, Gérard COGO, Denise ESCAFRE, Pierre ESCARGUEL, Monica GARCIA, Corine GRUARIN, Sylvie MIROUX, Eugène NKONGUE-NYOUNGOU (arrivé à 20h47), Thierry SAVIGNY.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Benjamin GOUDERGUES à Thierry SAVIGNY, Tony HELLMUTH à Gérard COGO, Amandine RUS à Sylvie MIROUX.

Absents excusés : Mmes et MM. Jean-Claude BRAGATO, Céline LEFORT, Bernard ROUSSET, Nadia SINNI-LAPEYRIE.

Absents non excusés : André DEBAISIEUX, Sandrine DELMOULY, Dominique FAU.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Corinne BOUCHERON

ORDRE DU JOUR :

Nomenclature	Objet	Décision	Page
1 – Commande Publique	2017-45 : Groupement de commande – produits d’entretien	Majorité absolue	35
4 – Fonction publique	2017-46 : Bénévoles dans le service public	Majorité absolue	35
7 – Finances locales	2017-47 : Inscription au Contrat de Ruralité 2018	Majorité absolue	36
	2017-48 : Demande d’aide au titre du Contrat Régional	Majorité absolue	36
	2017-49 : Demande de subvention LEADER	Majorité absolue	37
	2017-50 : Demande de subvention de l’État au titre de la DETR	Majorité absolue	37
	2017-51 : Délibération Modificative n°3	Majorité absolue	37
	2017-52 : Ouverture des crédits de la section d’investissement 2018	Majorité absolue	38
	2017-53 : Délibération Modificative n°4	Majorité absolue	38

Monsieur le Maire propose aux membres présents d’approuver le compte rendu de la dernière assemblée après s’être assuré que tous les membres en ont pris connaissance. Aucune remarque n’est faite sur ce dernier compte rendu.

Monsieur Eugène NKONGUE prend part au Conseil Municipal à 20h47 sans n’avoir raté aucune délibération.

1 – Commande Publique

1.3 Conventions de mandat

Délibération 2017-45 : Autorisation pour Monsieur le Maire de signer la convention de groupement de commande, relative à l'achat des produits d'entretien.

Exposé :

La Commune de Montberon avait participé à un groupement de commande avec la Commune de Saint-Loup-Cammas et la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue (CCCB) pour la fourniture de produits d'entretien, sur les années de 2015 à 2017.

Il est proposé de recommencer ce groupement de commande pour les mêmes fournitures. A noter que la Commune de Pechbonnieu vient s'ajouter aux collectivités de ce groupement de commande.

Le groupement est constitué par une convention, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Désignation des membres : CCCB, Mairies de Pechbonnieu, St Loup Cammas et Montberon
- L'objet : fournitures d'entretien.
- Condition et modalités spécifiques de passation et d'exécution du marché : 1 coordonnateur mènera la négociation du marché jusqu'à la signature et chaque membre du groupement sera ensuite responsable de l'exécution de la partie du marché qui le concerne.
- La durée : groupement de commande pour la durée du marché 1 an renouvelable par voie expresse dans la limite de 2 années supplémentaires.
- La collectivité coordinatrice : Communauté de Communes des Coteaux Bellevue, à ce titre chargée d'organiser l'ensemble des opérations de consultation des entreprises.
- Prise en charge de frais de fonctionnement éventuels : publications, reprographie...

Dans le cas où une procédure formalisée serait rendue nécessaire le groupement de commande aura une CAO propre constituée par un membre de la CAO de chaque membre. Cette CAO sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

L'estimation prévisionnelle des besoins du groupement s'élève à 103 600 € HT pour 3 ans.

L'estimation prévisionnelle des besoins communaux s'élève à 17 000 € HT pour 3 ans.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 16 voix « pour » et 0 « contre » :

APPROUVE l'estimation prévisionnelle des besoins ;

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour l'opération fournitures d'entretien ;

AUTORISE le Maire à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commande.

4 – Fonction publique

4.4 Autres catégories de personnel

Délibération n°2017-46 : Bénévoles dans le service public

Exposé :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a mis en place depuis plusieurs années un service de bibliothèque municipale qui fonctionne avec l'aide de bénévoles. Il précise également qu'une personne s'est portée bénévole pour accompagner le repas et l'encadrement des enfants à la pause méridienne du temps scolaire.

Pour assurer le fonctionnement du service, il sera fait appel aux bénévoles suivants :

- Mesdames BLANCHET Martine, CHANAL Chantal, DELFORGE Nedy, FAGNONI Martine, FAU Danièle, HELLMUTH Andrée, HUET Sylvie, MIELVAQUE Catherine, PONS Marie-Jeanne, ROSSITO Zoette pour la BIBLIOTHÈQUE ;
- Madame Jeanine ASSAILLY pour l'accompagnement des enfants pendant le repas périscolaire.

Cette organisation serait applicable jusqu'à modification pour départ des bénévoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 16 voix « pour » et 0 « contre » :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention d'accueil d'un bénévole joint en annexe à la présente délibération

7 – Finances locales

7.1 Décisions budgétaires & 7.5 Subventions

Délibération n°2017-47 : Inscription au contrat de ruralité 2018

Exposé :

Monsieur le Maire informe que les contrats de ruralité sont des contrats conclus entre l'État et le porteur du contrat à savoir les PETR ou les EPCI afin de promouvoir les ruralités dynamiques, innovantes et solidaires.

Chaque contrat s'articule, dans une logique de projet de territoire, autour des 6 volets suivants :

- Accès au service et aux soins,
- Revitalisation des bourgs-centres,
- Attractivité du territoire,
- Mobilités,
- Transition écologique,
- Cohésion sociale.

Monsieur le Maire propose d'inscrire à ce contrat de ruralité l'opération de requalification du centre-bourg de Montberon, qui répond aux priorités du Contrat de Ruralité signé par le PETR Pays Tolosan 2018. Le budget prévisionnel de cette opération est de 1 631 000.00 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander l'inscription de cette opération à la maquette de programmation 2018 du Contrat de Ruralité du PETR du Pays Tolosan et de déposer auprès des services de l'État une demande d'aide au taux le plus haut.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue de 16 voix « pour » et 0 voix « contre » :

ACCEPTÉ l'inscription de l'opération « requalification du centre-bourg » à la maquette de programmation 2018 du contrat de ruralité du PETR du Pays Tolosan ;

CHARGE monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de financement auprès des services de l'État ;

MANDATE monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Délibération n°2017-48 : Demande d'aide au titre du contrat régional

Exposé :

Monsieur le Maire informe que la Région Occitanie a mis en place des aides pour les communes de moins de 3000 habitants, notamment pour l'aménagement et la qualification des espaces publics.

Ces nouveaux dispositifs seront intégrés aux documents cadres et co-signés par la Région Occitanie et le PETR Pays Tolosan pour la période 2018-2021 et seront déclinés par des programmes opérationnels annuels.

Monsieur le Maire expose que le projet « requalification du centre-bourg » répond aux critères d'éligibilité de l'action régionale « Aménagements et qualification des espaces publics » et qu'il est susceptible de bénéficier de cette aide régionale.

Monsieur le Maire propose d'inscrire l'opération « requalification du centre-bourg » à la maquette 2018 du Contrat Régional du PETR Pays Tolosan 2018. Le budget prévisionnel de cette opération est de 1 631 000.00 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue de 16 voix « pour » et 0 voix « contre » :

ACCEPTÉ l'inscription de l'opération « requalification du centre-bourg » à la maquette de programmation 2018 du Contrat Régional du PETR Pays Tolosan ;

CHARGE monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de financement auprès des services de la Région ;

MANDATE monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Délibération n°2017-49 : Demande de subvention LEADER

Exposé :

Monsieur le Maire informe que le projet « requalification du centre-bourg » répond aux objectifs de la stratégie LEADER déclinée sur le territoire du PETR Pays Tolosan.

L'opération correspond à l'AXE 2 (Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée) à l'action 2A (Démultiplier l'activité et l'emploi), et à l'opération 5.2.1 (Rendre la ville accessible aux commerces et à l'artisanat).

Dépenses admissibles :

- Travaux d'accessibilité et d'aménagement extérieurs, travaux paysagers ;
- Acquisition et installation de mobilier urbain ;
- Travaux de rénovation acquisition, d'achats d'équipements.

L'aide LEADER pour l'action 5.2.1 est plafonnée à 60 000 €.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est évaluée à 1 631 000.00 € HT.

La participation de notre collectivité est de 20% au minimum soit une prévision de 326 200.00 € HT.

Des demandes d'aides seront également déposées auprès de l'État et de la Région Occitanie.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue de 16 voix « pour » et 0 voix « contre » :

CHARGE monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de financement auprès des fonds LEADER pour l'opération « requalification du centre-bourg » ;

MANDATE monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Délibération n°2017-50 : Demande de subvention de l'État au titre de la DETR 2018

Exposé :

Monsieur le Maire informe que le projet « réfection de la toiture du groupe scolaire » prévu en 2018 peut bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Monsieur le Maire expose que ce projet répond aux critères d'éligibilité de l'opération prioritaire « Établissement d'enseignement du 1^{er} degré – construction-rénovations-aménagements-équipements (hors petit mobilier) ».

Monsieur le Maire propose d'inscrire l'opération « réfection de la toiture du groupe scolaire » à l'appel à projet DETR 2018.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue de 16 voix « pour » et 0 voix « contre » :

ACCEPTÉ l'inscription de l'opération « réfection de la toiture du groupe scolaire » à l'appel à projet DETR 2018 ;

CHARGE monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de financement auprès des services de l'État ;

MANDATE monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Délibération n°2017-51 : Délibération modificative n°3

Exposé :

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'apporter des ajustements limités à certaines prévisions faites lors du budget initial :

- a. **Section de fonctionnement** : augmentation des prévisions tant en recettes (chapitre 013 et 70), qu'en dépenses (chapitre 012) pour un montant total de 16 317.22 €
- b. **Section d'investissement** : virement de 32 800 € de l'opération 142 vers les opérations 162 et 185
- c. **DM proposée**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
C/ D-6413 : Personnel non titulaire		16 317.22 €		
C/ R-6419 : Remboursement sur rémunération du personnel				8 117.22 €
C/ R-7066 : Redevance et droits des services à caractères social				8 200.00 €
TOTAL	0.00 €	16 317.22 €	0.00 €	16 317.22 €
INVESTISSEMENT				
C/ 21318-142 : Ateliers municipaux	32 800.00 €			
C/ 2188-162 : Illuminations Noël		1 000.00 €		
C/ 21571-185 : Tracteur Iseki		31 800.00 €		
TOTAL	32 800.00 €	32 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	16 317.22 €		16 317.22 €	

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 16 voix « pour » et 0 « contre » :

ADOpte la modification du Budget communal comme exposée ci-avant.

Délibération n°2017-52 : Ouverture des crédits année 2018, section d'investissement

Exposé :

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la ville ne pourra engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du CGCT, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017.

A savoir :

- ✓ Chapitre 20 : 2 500.00 €
- ✓ Chapitre 21 : 266 536.25 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2018, si nécessaire.

Accord à la majorité absolue des membres (16 voix pour) présents après en avoir délibéré.

Délibération n°2017-53 : Délibération modificative n°4

Exposé :

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'apporter des ajustements limités à certaines prévisions faites lors du budget initial :

- a. **Section de fonctionnement** : augmentation des prévisions tant en recettes (chapitre 70), qu'en dépenses (chapitre 014) pour un montant total de 12 153 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits

FONCTIONNEMENT				
C/ D-739223 FPRCI		12 153.00 €		
C/ R-7067 Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignements				12 153.00 €
TOTAL	0.00 €	12 153.00 €	0.00 €	12 153.00 €
TOTAL GENERAL	12 153.00 €		12 153.00 €	

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 16 voix « pour » et 0 « contre » :

ADOpte la modification du Budget communal comme exposée ci-avant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 38.

Jean-Luc BELLARIVA	Noël BERAUD	Corinne BOUCHERON	Jean-Claude BRAGATO
			Absent excusé
Dominique CAILLAUD	Patrick CATALA, 4 ^{ème} Adjoint	Gérard COGO, 1 ^{er} Adjoint	André DEBAISIEUX
			Absent
Sandrine DELMOULY	Denise ESCAFRE, 2 ^{ème} Adjointe	Pierre ESCARGUEL	Dominique FAU
Absente			Absent
Monica GARCIA, 3 ^{ème} Adjointe	Benjamin GOUDERGUES	Corine GRUARIN	Tony HELLMUTH
	Absent, procuration à T. SAVIGNY		Absent, procuration à G. COGO
Céline LEFORT	Sylvie MIROUX	Eugène NKONGUE-NYOUNGOU	Bernard ROUSSET
Absente excusée			Absent excusé
Amandine RUS	Thierry SAVIGNY, Maire	SINNI-LAPEYRIE Nadia	
Absente, procuration à S. MIROUX		Absente excusée	